

Ville à Ville

Qualité de l'Air Intérieur et Santé

Question initiale :

« Bonjour,

Dans le cadre du Contrat Local de Santé d'Angers Loire Métropole nous travaillons actuellement sur la thématique Qualité de l'Air Intérieur et Santé. Pour les établissements recevant du public et en particulier des enfants nous souhaitons approfondir les questions suivantes sur les produits de nettoyage : L'éco labellisation d'un produit signifie-t-elle « bon pour la santé » ? Existe-t-il des « référentiels » pour la prise en compte de la santé pour ces produits au-delà des fiches sécurité? Merci de nous faire part de vos expériences dans ce domaine.

Les réponses sont à adresser à **Mme Léa Potin**, coordinatrice du CLS ? lea.POTIN@ville.angers.fr

Réponses des Villes-Santé

Bordeaux Métropole

Mme POTIN, Mme AUMON, bonjour,

Pour faire suite à votre mail du 9 mars, je me permets de vous contacter afin de vous transmettre quelques documents qui pourraient vous être utiles.

En effet, dans le cadre du CLS de Bordeaux Métropole et de son AXE 1 « Promouvoir des environnements favorables à la santé », nous menons des actions auprès des communes afin de sensibiliser les agents sur la qualité de l'air intérieur et sur les risques sanitaires liés à l'exposition aux PE.

Pour information, vous trouverez fiche-action 3 du CLS BxM « Promouvoir les bonnes pratiques en matière de qualité de l'environnement intérieur » en PJ de ce mail

Veillez trouver également en PJ :

- [Le guide « Recocrèche »](#)
- [Le référentiel « Ecolocrèche »](#)
- Un dossier PRSE zippé PRSE qui contient le [mini guide « produits de nettoyage »](#) (+ 5 annexes : [référentiel achat](#), [sourçage](#), [BPU](#), [éléments grille d'entretien](#), [éléments grille de critères](#))

Bien cordialement,

Contact : Anne Brissard, Chargée de mission pour le contrat local de santé métropolitain, Service santé et qualité de vie, Direction énergie, écologie et développement durable, Direction générale haute qualité de vie, 05 56 99 76 27, a.brissard@bordeaux-metropole.fr

Limoges

Bonjour

Dans le cadre de l'action municipale de réduction de [perturbateurs endocriniens](#) autour du jeune enfant, la ville de Limoges a développé un plan d'action (taux de réalisation des mesures 97%) dont l'un des axes concerne vos préoccupations.

Les produits de nettoyage : L'éco labellisation d'un produit signifie-t-elle « bon pour la santé »

Tout dépend de la nature du label... Pour y voir plus clair, la ville adhérente au réseau 3 AR a bénéficié d'une aide à l'écriture des DCE pour mieux comprendre la différents types de label et savoir intégrer des critères éco;

Les agents (crèches commande publique et drh condition de travail, santé) ont également bénéficié d'une formation à l'achat durable permettant ainsi de mieux appréhender la rédaction de ce type de marché et comprendre les labels (le guide de l'ADEME sur les labels est très clair)

En ce qui concerne la rédaction des protocoles de nettoyage et d'aération, le service communal d'hygiène et de santé a travaillé en étroite collaboration avec le service petite enfance en prenant en compte la fréquence, le moment et le type de produit utilisé. Le nettoyage vapeur a été intégré dans les protocoles

Existe-t-il des « référentiels » pour la prise en compte de la santé pour ces produits au-delà des fiches sécurité ?

L'ensemble des produits utilisés en crèche ont fait l'objet d'un audit. Les fiches sécurité n'indiquent pas les effets des PE sur la santé. [Le rapport Cassiopée](#) a été une aide précise également pour mieux comprendre et aller au-delà des FDS

La ville a dans un premier temps réduit son nombre de références produits puis a plutôt privilégié l'entrée label (ou son équivalent) (lot spécifique produits d'entretien petite enfance)

Pour un air plus sain, la ville a également agi sur le cadre bâti (sol, peinture, ...) et mobilier pour réduire l'émission de polluants

Des sensibilisations sur la QAI sont également proposées à l'attention des familles et du personnels des crèches

Pour plus d'information je vous invite à contacter Madame Nadine Vincent cheffe du pôle service aux familles et madame Charlotte Laumond responsable du service petite enfance qui vous apporteront leur avis de terrain sur la démarche (j'ai mis leur mail en copie)

En espérant avoir répondu à votre demande

Bien cordialement

Contact : Elisabeth LABBE, elisabeth.labbe@limoges.fr, chargée de mission promotion de la santé, 05 55 45 85 34

Valence

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse apportés par le service Santé environnement de la ville de Valence.

Sur le site de l'ADEME, certains labels mentionnent « toxicité pour l'homme limitée » comme Ecocert et Ecolabel. Ces écolabels sont donc plus vertueux pour la santé mais n'en restent pas moins des produits qu'il faut manier avec prudence (mode d'emploi) et continuer les règles d'aération.

Que du bon sens !

<https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>

Ex. :

L'analyse de l'ADEME - Les points forts du label

Le label Écocert garantit que :

- le nettoyant multi-usage a des impacts limités sur l'environnement ;
- la toxicité pour le milieu aquatique et pour l'homme est limitée ;
- les ingrédients qui composent le nettoyant multi-usage sont issus de l'agriculture biologique ;
- l'utilisation d'ingrédients d'origine animale est limitée ;
- le consommateur est informé sur les doses de produit à respecter pour limiter les impacts de l'utilisation du nettoyant multi-usage sur l'environnement.

Cordialement

Contact : Nadia AFTISSE, Assistante de direction, Direction Santé Publique, 04 75 79 21 39,
n.aftisse@mairie-valence.fr